

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

N° OM10102302
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 03/10/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux 36
Nombre de votants : 20

Nombre de présents : 20
Nombre de oui : 21

PRESENTS : Adeline AUBERGER, Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Christian PELLETIER, Jean-Louis CORNIERE, Anthony GRIMAUD, Daniel DRAPEAU, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Anne BIZON), Anne ROY, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Edwige GODET, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Pascal COUSIN, Valérie TONARELLI, Jeannick DEBORDE, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DE UN (1) DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1973 modifié portant création du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3 – 714 du 26 décembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères (SCOM) du Secteur Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ/540 du 29 septembre 2021 portant modification du siège social du SCOM de l'Est Vendéen,

Vu les statuts du SCOM de l'Est Vendéen,

Monsieur le Président informe qu'il a été procédé à de nouvelles désignations pour le SCOM lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie en date du 21 septembre 2023.

Madame Edwige GODET a été désignée déléguée titulaire en remplacement de Madame Marie-Jeanne BENOIT.

La nouvelle composition est donc la suivante :

Titulaires	Suppléants
GODET Edwige	BECOT Pascal
CAREIL Alain	BOISSON Philippe
CLERJAUD Claude	CHATELLIER Christian
CHATONIER Jean-Michel	LESAUVAGE Ghislaine
COUSIN Pascal	GLAESS Jean-Marc
CRABEL Damien	MARQUIS Jean-Pierre
GUENION Christian	MOREAU Cédric
MOTTARD Daniel	PACTEAU Jean

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que par délibération n°OM05122201 du 5 décembre 2022, le Comité Syndical a adopté la composition de la commission « Communication/Prévention » à main levée.

Considérant que conformément à l'article L.2121-22 du CGCT et au règlement intérieur du Comité Syndical, chaque commission comprend 14 membres dont le Président et les vice-Présidents, cela afin de respecter le principe de représentation des EPCI membres.

Considérant que la « Commission Communication/Prévention » assure le suivi notamment de l'évolution des tarifs de la redevance incitative,

Considérant que Monsieur le Président propose que Madame Edwige GODET devienne membre de la commission « Communication/Prévention » en remplacement de Marie-Jeanne BENOIT.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer pour adopter la composition de la Commission « Communication/Prévention ».

Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), déclare, que la commission « Communication/Prévention » est composée de :

COMMISSION COMMUNICATION / PREVENTION	
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Jean-Pierre MALLARD
	Sylvie MARIOT
	Jérôme CARALHO
Pays de Chantonnay	Yannick SOULARD
	Isabelle MOINET
	Emmanuel TESSIER
	Jean-Louis CORNIERE
Pays de Pouzauges	Anne ROY
	Emmanuelle MOREAU
	Adeline AUBERGER
	Lionel GAZEAU
Pays de la Châtaigneraie	Christian GUENION
	Daniel MOTTARD
	Edwige GODET

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre MALLARD

Signé électroniquement par : Jean-Pierre Mallard
Date de signature : 13/10/2023
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

Yannick SOULARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.